

Image not found or type unknown



Ventes avec primes: nouvelle loi

Par **Ilda**, le **05/08/2010** à **14:39**

Bonjour, rnrnIl paraîtrait que la loi concernant les ventes avec primes a été légèrement modifiée et qu'elle est désormais plus flexible. rnrNéanmoins, je ne trouve aucun document à ce sujet. rnrDoit-on toujours respecter le seuil des 7% du prix de vente? rnrQuel est le changement par rapport à l'ancienne loi? rnrMerci d'avance! rnrnrnrIlda.